

**Compte rendu**  
**Comité d'orientation national en santé et en sécurité au travail de l'ACIA**  
**(CONSST)**  
**Le 30 septembre 2009**  
**159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario)**  
**Pièce 207 (salle de conférence)**

---

**Représentants des employés**

Howard Willems  
Zeljko Ruzicic  
Bob Jackson  
Denis Sicard  
Bob Kingston (coprésident)  
Tom Wright (par téléconférence)  
Eric Jackson (coprésident en rempl. de Tom Wright)

**Absent**

**Secrétaires**

Vera Pasic  
Jennifer Noël-Livernois

**Représentants de l'employeur**

Vance McEachern (coprésident)  
Ginette Workman  
Colleen Barnes  
Stephen Norman en rempl. de Susan Shaw  
Jean-Pierre St-Amand

**Absents**

Susan Shaw  
Shannon Laforce

**Invités**

Sharon Vien  
Richard Arsenault

---

**1. Mot de bienvenue du coprésident**

Vance McEachern souhaite la bienvenue aux membres du comité. Il présente également de nouveaux membres : Bob Jackson, qui représente l'AFPC, et Shannon Laforce, qui représente la Direction générale des opérations.

**2. Signature du compte rendu de la dernière réunion, le 16 juillet 2009**

**3. Examen de l'ordre du jour**

**4. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 16 juillet 2009**

#### **4 a) Exposé sur la formation obligatoire de l'ACIA en matière de SST**

Colleen Barnes affirme que le module du Programme de prévention des risques peut être mis en oeuvre. Il relève de la Division de l'apprentissage. Par ailleurs, le module sur l'analyse des risques professionnels (ARP) est terminé. Il servira à créer un cours en ligne et un cours dirigé par un formateur. D'autres mises à jour concernant le module sur les ARP se trouvent au point 4 c. En outre, la liste de vérification des inspections en milieu de travail ainsi que les modules du SIMDUT seront sous peu soumis à l'examen du comité de la formation.

On indique que l'équipe des services de SST de l'Agence a terminé la mise à jour de la partie SST de la formation initiale des nouveaux employés de l'ACIA. Trois sujets importants seront traités plus en détail lors d'une prochaine formation, offerte selon les rôles et les responsabilités des employés, soit le SIMDUT, les ARP et la liste de vérification des inspections en milieu de travail.

**Mesure de suivi :** On discutera du module sur les inspections en milieu de travail et de celui sur les SIMDUT à la prochaine réunion du CONSST.

#### **4 b) Gouvernance en matière de SST (structure des comités en milieu de travail)**

La structure des comités de l'Agence comprend un Comité d'orientation national en santé et en sécurité au travail (CONSST) ainsi que des comités (et des représentants) en santé et en sécurité au travail à l'échelle locale, régionale et des centres opérationnels. Les comités régionaux et des centres opérationnels, tel qu'il est énoncé dans le compte rendu de la réunion de juillet, fonctionneront de la même façon qu'un comité d'orientation, conformément au paragraphe 134.1(3) de la partie II du *Code canadien du travail* et à la directive 18.10 du Conseil national mixte (CNM) sur la SST.

Dans le but d'orienter les comités actuels et nouveaux et d'offrir un soutien à leurs membres, l'équipe des services de SST de l'Agence présente un dossier à l'état d'ébauche qui décrit la structure actuelle des comités et comprend des modèles de réunions pour les comités en milieu de travail, des listes de vérification des inspections ainsi qu'un rapport d'inspection sur les situations comportant des risques, conformément à ce qui est prévu dans la partie II du *Code canadien du travail*. Le dossier sert à démontrer les rapports hiérarchiques et les relations de travail entre les comités à divers niveaux, ainsi qu'à fournir des modèles que les comités peuvent utiliser.

Ginette Workman annonce qu'une ressource sera affectée aux services de SST de l'Agence afin qu'elle vérifie et valide la structure des comités.

### **Mesure de suivi :**

On enverra l'ébauche du dossier sur la structure des comités aux membres du CONSST, aux conseillers en SST des centres opérationnels ainsi qu'aux coprésidents des comités régionaux et des centres opérationnels pour une première série de consultations. Les commentaires devront être envoyés d'ici la fin d'octobre de manière à ce que les modifications soient mises en oeuvre puis présentées à la prochaine réunion du CONSST. On s'attend à ce que la structure des comités soit validée d'ici janvier 2010.

#### **4 c) Projet d'analyse des risques professionnels (ARP) (DOSSIER CLOS)**

Le module sur les ARP a été présenté puis approuvé par le syndicat et par la direction le 29 septembre dernier. Ce module sera offert comme cours en ligne puis comme cours dirigé par un formateur auquel participeront le syndicat et la direction.

**Mesure de suivi :** On demandera aux représentants syndicaux et patronaux à l'échelle du Canada de faire part de leurs suggestions aux formateurs. La formation conjointe des syndicats et de la direction sur le module aura lieu prochainement.

#### **4 d) Utilisation d'armes à feu dans les abattoirs**

On a rédigé l'ébauche d'une politique sur l'utilisation des armes à feu dans les abattoirs, et des consultations sont en cours avec des partenaires provinciaux. Richard Arsenault fait le point sur l'état d'avancement de l'ébauche de la politique sur les armes à feu.

**Mesure de suivi :** La Direction générale des politiques et des programmes rédigera une lettre sur le rôle que joue l'ACIA lorsque ses employés se trouvent près du secteur d'un établissement tiers où l'on fait l'utilisation des armes à feu. On enverra l'ébauche de la lettre aux membres du CONSST pour qu'ils l'examinent.

#### **4 e) Protection des classeurs**

Jean-Pierre St-Amand fait le point sur le dossier de la protection des classeurs contre les activités sismiques dans la région de Still Creek (Colombie-Britannique). Il mentionne qu'une seconde soumission a été reçue le 25 septembre 2009 et que les travaux devraient être terminés d'ici le 31 octobre 2009.

On mentionne que les comités devraient être formés avant que soient installés les occupants du nouvel immeuble ou de l'immeuble réaménagé pour qu'ils puissent ainsi y effectuer une inspection préalable, dans la mesure du possible.

**Mesure de suivi :** On fera une dernière mise à jour à la prochaine réunion du CONSST.

4 **f) Centre des opérations d'urgence (DOSSIER CLOS)**

Jean-Pierre St-Amand dit aux membres du CONSST que le plan logistique national fournit des précisions sur le moment où il faut mobiliser les coprésidents des comités de santé et de sécurité au travail avant que soient signalés des situations d'urgence ou des dossiers chauds.

**Mesure de suivi :** Avant la prochaine réunion du CONSST, Jean-Pierre St-Amand fera le point sur le Plan logistique national en ce qui a trait au processus établi pour informer les membres du CONSST en cas d'urgence ou de dossiers chauds.

4 **g) Campylobactérie**

Les participants s'entendent sur le fait qu'un champion doit être désigné pour qu'il veille à la progression de ce dossier.

**Mesure de suivi :** D'ici la prochaine réunion, le groupe de travail se réunira et fera le point sur le projet, la portée, l'échéancier, les coûts et la gouvernance. Les directions générales des Sciences et des Opérations consentent à proposer un candidat à titre de champion de ce dossier.

4 **h) Politique de gestion du parc automobile (DOSSIER CLOS)**

4 **i) Évaluation de l'état de santé (DOSSIER CLOS)**

4 **j) Administration du CONSST (refus de congé payé) (DOSSIER CLOS)**

Ginette Workman signale que selon ses constatations, aucune politique ne prévoit l'octroi de congés payés pour participer à une formation en SST non offerte par l'ACIA. On recommande d'évaluer des situations semblables au cas par cas.

**Mesure de suivi :** Les membres du CONSST seront informés de la procédure à suivre pour les prochaines demandes de participation à une formation en SST non offerte par l'ACIA.

4 **k) Politique sur la prévention de la violence (point transféré au point permanent 5 : Structure des politiques de SST de l'ACIA et six directives)**

4 **l) Politique sur l'ergonomie (point transféré au point permanent 5 : Structure des politiques de SST de l'ACIA et six directives)**

4 **m) Mandat du CONSST (DOSSIER CLOS)**

Le Mandat du CONSST fait l'objet de discussions et est approuvé par tous les membres. Un exemplaire signé sera affiché sur Merlin en format PDF.

**Mesure de suivi :** Le mandat du CONSST sera revu chaque année; le prochain examen aura lieu en octobre 2010.

4 **n) Modification du travail par postes (DOSSIER CLOS)**

On négocie chaque année des ententes concernant le travail par postes. Le CONSST recommande que l'on poursuive les discussions avec les membres du comité exécutif des Opérations. Cette façon de faire permettra de communiquer plus efficacement les exigences des ententes de travail par postes qui concernent la santé des employés de l'ACIA.

**Mesure de suivi :** Il convient de rappeler que les comités locaux de santé et de sécurité au travail doivent être consultés chaque année lors de la négociation des ententes de travail par postes de même qu'avant que ne soit autorisé tout changement qui pourrait affecter la santé des employés de l'ACIA. [alinéa 135(7)i) du *Code canadien du travail*].

4 **o) Protection des voies respiratoires (masque) contre l'influenza aviaire (DOSSIER CLOS)**

Dans le cadre de l'élaboration de la directive sur l'équipement de protection individuel (EPI), le programme et les procédures de protection des voies respiratoires seront intégrés au manuel des procédures de la Direction générale des opérations à titre d'élément du programme général de l'ACIA en matière d'équipement de protection individuel. Ce dernier énoncera les exigences liées à la formation. On discute des essais d'ajustement adéquats et de la formation connexe. On tente également de déterminer quels sont les employés qui pourraient offrir la formation.

**Mesure de suivi :** Une fois que l'on aura élaboré puis approuvé la directive sur l'EPI, on se penchera sur la question de la protection des voies respiratoires (masque) contre l'influenza aviaire et on déterminera les employés qualifiés pour offrir la formation.

4 **p) Comptes rendus dans Merlin (point transféré aux points permanents)**

4 **q) Menaces pour la sécurité (DOSSIER CLOS)**

JP St-Amand informe les membres du CONSST que le groupe de l'AIPRP ne demandera pas de preuve de préjudice pour chacune des fiches de service du gestionnaire (FSG) envoyées, car cela ne fait pas partie de son mandat. Toutefois, le groupe de l'AIPRP s'engage à former son personnel de manière à ce qu'il soit en mesure de reconnaître les cas où il serait préférable d'avoir une preuve de préjudice. En outre, la formation initiale destinée au groupe de l'AIPRP comprendra également une partie sur la détermination des questions délicates.

**Mesure de suivi :** Nous avons discuté des stratégies de communication et de la formation sur les FSG en ce qui touche les questions délicates. De l'information à jour sera envoyée à tous les gestionnaires, aux agents de l'AIPRP et au personnel responsable du site Web. Le site sur Merlin sera mis à jour de manière à afficher les nouvelles procédures.

#### 4 r) **Formation pour les membres du CONSST (point transféré aux points permanents)**

Le 29 septembre dernier, Bob Kingston et Owen Bale ont présenté aux membres du CONSST le dossier de la formation en analyse des risques professionnels.

**Mesure de suivi :** Il faut discuter de la formation particulière destinée aux membres du CONSST à la prochaine réunion.

#### 4 s) **Rapport statistique et d'analyse de l'Agence sur les situations comportant des risques (2008)**

Les services de SST de l'Agence présentent le format proposé pour les prochains rapports statistiques sur la santé et la sécurité. Durant l'exposé, on fournit des renseignements sur le processus d'établissement de rapports sur les situations comportant des risques, plus particulièrement sur l'entrée des données dans le système et les répercussions sur les données extraites. Le format proposé comprend une analyse fondée sur l'ensemble des activités de l'Agence, y compris des données plus générales, notamment le nombre total de véhicules de la flotte et les variations sur le plan des effectifs.

**Mesure de suivi :** Le format proposé pour la structure d'analyse approfondie des tendances de 2009 sera envoyé aux membres du CONSST pour une première série de consultations. On fera le point à ce sujet à la réunion de janvier 2010 du CONSST. Le titre du présent point sera remplacé par « Résumé des données de l'ACIA en matière de SST à l'échelle nationale » dans le prochain ordre du jour et compte rendu.

#### 4 t) **Employées enceintes**

On a choisi les membres du groupe de travail. Ces derniers n'ont toutefois pas encore eu le temps de se réunir.

**Mesure de suivi** : On fera le point sur les progrès accomplis par le nouveau groupe de travail à la prochaine réunion du CONSST.

## **NOUVEAUX POINTS**

### **5 a) Le point sur les services de santé (point transféré aux points permanents)**

Des mesures provisoires sont en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, et un certain nombre d'options ont été présentées aux membres du Sous-comité des ressources humaines (SCRH) le 2 juin 2009. Le SCRH souhaite que le groupe de travail étudie les options proposées et détermine les options à considérer.

**Mesure de suivi** : Le groupe de travail compte des représentants des groupes suivants : AFPC/IPFPC, conseillers en SST, gestionnaires des RH, Services juridiques et Approvisionnement. La première réunion aura lieu le 9 octobre 2009. On en profitera pour renseigner la haute direction et les membres du CONSST sur les recommandations des groupes de travail; on prévoit conclure le tout d'ici décembre 2009.

### **5 b) Ergonomie – Utilisation prolongée d'un ordinateur portable (DOSSIER CLOS)**

Les membres discutent de nouveau des préoccupations en matière d'ergonomie.

**Mesure de suivi** : Le CONSST recommande de poursuivre la discussion à la réunion du Comité exécutif des opérations. Il faudra rappeler aux gestionnaires et aux membres du Comité leurs obligations en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* en ce qui a trait à l'ergonomie. On devrait faire ce rappel lors d'une réunion du Comité exécutif des opérations.

### **5 c) Structure des politiques de SST de l'ACIA et six directives (point transféré aux points permanents)**

Le document du programme de SST proposé a fait l'objet d'une première série de consultations, et a été modifié en fonction des commentaires reçus. On distribue un échéancier des consultations, des recommandations et des approbations liées à la politique proposée et aux directives qui en découlent. On fait ensuite part des résultats des consultations sur la politique de SST de l'ACIA aux membres du CONSST et au réseau de SST; les recommandations figurant dans la nouvelle version seront envoyées à la haute direction aux fins d'approbation finale.

**Mesure de suivi :** On enverra le document du programme de SST en vue de la deuxième série de consultations. Il faudra remettre les commentaires d'ici le 16 octobre 2009.

## 5 **d) Exposé sur le virus H1N1**

Le 26 août 2009, Jean-Pierre St-Amand a présenté à la haute direction le plan logistique national en cas d'urgence de l'ACIA. Il y est question de l'état de préparation au virus H1N1 dans le plan de continuité des opérations. Conformément à ce dernier, les coprésidents du CONSST reçoivent un avis sur le statut d'une situation urgente; on leur fournit également un aperçu des répercussions possibles en matière SST durant une situation urgente; en outre, les coprésidents peuvent recommander des façons de faire pour assurer la santé et la sécurité des employés; celles-ci sont ensuite transmises au commandant national d'incident. L'annexe du plan comprend un guide des ressources humaines à l'intention des gestionnaires. Ce guide fournit aux gestionnaires et aux superviseurs des réponses aux questions les plus fréquemment posées, et il permet également l'adoption d'une approche cohérente pour régler les questions qui pourraient être soulevées.

**Mesure de suivi :** On enverra aux membres du CONSST, à des fins de référence et de rétroaction, un exemplaire du plan logistique national en cas d'urgence de l'ACIA accompagné du guide des ressources humaines à l'intention des gestionnaires.

## 5 **e) Enquêtes et rapports sur les situations comportant des risques pour l'Alberta**

Lorsqu'un employé se blesse, son gestionnaire remplit le formulaire « Rapport d'inspection sur les situations comportant des risques » après qu'une enquête a été menée par une personne qualifiée ou par le comité de santé et de sécurité en milieu de travail. À la suite d'une vague de H1N1 survenue en avril et en mai, un gestionnaire du Centre opérationnel de l'Ouest, en Alberta, a rempli un rapport d'inspection sur les situations comportant des risques. Le rapport indiquait que le comité en milieu de travail n'avait pas participé aux activités conformément aux dispositions de la partie II du Code canadien du travail, et qu'il fallait mener une analyse approfondie de la cause fondamentale. Une telle analyse aiderait les membres du comité de santé et de sécurité en milieu de travail à discuter des mesures correctives et des besoins à venir en matière de formation.

L'employeur devrait élaborer, en consultation avec le comité de santé et de sécurité pertinent, une procédure d'enquête sur les situations comportant des risques ainsi qu'une méthode à suivre pour désigner qui se verra confier l'enquête en raison de ses qualifications.

La procédure d'enquête devrait comprendre le choix d'une méthode pertinente, et au minimum les étapes suivantes :



1. planification et préparation;
2. détermination et recueil des faits et des renseignements (selon une méthode donnée);
3. analyse et évaluation des faits ou des renseignements;
4. détermination des causes directes – conditions dangereuses/actes risqués;
5. recommandation des mesures correctives ou préventives appropriées pour éliminer ou réduire les risques ou en être à l’abri;
6. vérification, en consultation avec un comité de santé et de sécurité ou un de ses représentants, de l’efficacité des mesures correctives recommandées et du délai de mise en oeuvre (délai acceptable);
7. rédaction d’un rapport dans lequel sont consignées les observations et les recommandations de la personne qualifiée.

**Mesure de suivi :** Le CONSST demande aux gestionnaires de revoir le Rapport d’inspection sur les situations comportant des risques, avec l’aide du conseiller en SST du centre opérationnel et des membres du comité de santé et de sécurité en milieu de travail, ainsi que de faire enquête sur la cause profonde. Cette analyse approfondie permettra de déterminer les mesures correctives et les besoins de formation. Les résultats devront être présentés aux membres du CONSST.

## **POINTS PERMANENTS**

### **6 a) Lecture de lois**

Les services de SST de l’Agence présentent un document traitant des dispositions de l’article 125.1 de la partie II du *Code canadien du travail* qui ont été respectées par l’Agence. On demande si la politique de SST ou l’une des six directives traite de ces dispositions particulières du Code.

**Mesure de suivi :** On enverra le document aux membres du CONSST pour qu’ils le commentent.

### **6 b) Programme d’aide aux employés**

Sharon Vien informe les membres du CONSST du marché relatif au programme d’aide aux employés (PAE) de l’ACIA qui devait arriver à échéance le 31 août 2009. Les évaluations de propositions sont terminées, et le marché a été accordé à Shepell-FGI pour les deux prochaines années. Ce contrat est différent des autres contrats accordés dans le passé; en effet, on a biffé la disposition voulant que le CONSST soit consulté concernant le programme d’aide et de mieux-être destiné aux employés.

**Mesure de suivi :** Il s'agit d'un point permanent de l'ordre du jour du CONSST; on fera de nouveau le point sur cette question à la prochaine réunion.

6 **c) Le point sur la SST dans Merlin**

On donne un exposé sur les dernières mises à jour.

**Mesure de suivi :** On recommande d'accorder ensuite la priorité aux liens vers le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

**Tour de table**

Les membres mentionnent la possibilité d'utiliser un bulletin d'information pour transmettre des renseignements sur la santé et la sécurité aux employés de l'Agence.

Date : \_\_\_\_\_

Coprésident  
représentant les employés

\_\_\_\_\_  
Signature

Date : \_\_\_\_\_

Coprésident  
représentant les employés

\_\_\_\_\_  
Signature

Date : \_\_\_\_\_

Coprésident  
représentant l'employeur

\_\_\_\_\_  
Signature